



Aperçu du Développement Rizicole

SÉNÉGAL



Brochure produite par la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) de la FAO en collaboration avec le bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest

Contexte général

Le Sénégal couvre une superficie de 196.722 km² et se situe en grande partie dans la zone sahélo-soudanienne au climat de type semi-aride tropical. Le pays est subdivisé sur la base des caractéristiques climatiques, édaphiques et floristiques en six grandes zones agro-géographiques. On distingue : la zone du fleuve Sénégal, la zone des Niayes, la zone du Bassin arachidier, la zone sylvo-pastorale, la zone de la Casamance et la zone du Centre-Est et Sud-est.

Selon le FIDA, en dépit d'une bonne performance économique et d'une croissance soutenue au cours des dernières années, le niveau de vie des Sénégalais reste très bas. Une production agricole insuffisante, la faible capacité de l'économie à créer des emplois durables et l'insuffisance des ressources affectées aux services sociaux contribuent à aggraver la pauvreté, qui touche déjà près de 54% de la population. Avec un revenu national brut (RNB) de 540 dollars par habitant, une espérance de vie d'à peine 56 ans et un taux d'alphabétisation qui ne dépasse pas 40% de la population adulte, le Sénégal se place 156e au classement de 2006 des 177 pays du PNUD pour le développement humain.

La pauvreté au Sénégal affecte en priorité les zones structurellement déficitaires en céréales et en productions alimentaires, telles que Louga, le Nord de Diourbel, les zones hors vallée de la région du fleuve, où la baisse de la production ne permet plus d'atteindre l'autosuffisance. Par ailleurs, la chute des prix des produits agricoles ne permet plus aux agriculteurs d'acheter les aliments de complément dont ils ont besoin. Il y a dans ces régions une généralisation progressive de la pauvreté, même si une partie des populations reçoit une aide de parents qui ont émigré. Dans ces zones à forte émigration, les femmes, qui par la force des choses, sont de plus en plus souvent chefs de famille font partie des groupes pauvres. On estime que près de 44 pour cent des ménages ont un revenu annuel inférieur à 600 000 FCFA (61 pour cent en milieu rural). Sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2 400 kcal par personne et par jour, il est estimé que 54 pour cent de la population vivaient en 2001 en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion reste toujours beaucoup plus forte dans les campagnes, puisque trois quarts des pauvres se trouvent encore en milieu rural.

Au Sénégal les terres arables représentent 3,8 millions d'hectares, soit environ 20 pour cent de la superficie du pays, selon le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ces terres sont inégalement réparties dans les zones agro-géographiques : 57% dans le Bassin arachidier, 20% en Casamance, 10% au Sénégal Oriental, 8% au Fleuve Sénégal, 4% dans la zone sylvo-pastorale (Ferlo) et 1% dans les Niayes. La superficie annuelle cultivée est de l'ordre de 2,5 millions d'hectares. Seulement 2% des superficies sont consacrés aux cultures irriguées, développées principalement dans la vallée du Fleuve Sénégal. Tous systèmes de production confondus, les quatre grandes cultures céréalières pratiquées sont, par ordre d'importance des superficies cultivées, le mil/sorgho (environ 1 million d'ha avec un rendement moyen de 0,6 t/ha), le riz (96000 ha à 2,3 tonnes/ha) et le maïs (70 000 ha à 0,9 tonne/ha). Les importations de riz s'élèvent à environ 700000 à 800000 tonnes/an (moyenne annuelle des cinq dernières années, celles de blé atteignant 200 000 tonnes/an). La production de paddy, pour la même période, est passée de 193 000 tonnes à 270 000 tonnes.

Importance du riz dans l'économie nationale

Le Sénégal est actuellement, avec une consommation de riz de 90 kg par habitant, l'un des plus gros consommateurs de riz de l'Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement Sénégalais a libéralisé le secteur du riz en 1996 et s'est retiré de toutes les interventions dans la filière, notamment au niveau de la production et de la commercialisation du riz. Il a par la même occasion, libéralisé les importations. Il y a eu en effet depuis 1994, la dévaluation du Franc CFA et une augmentation de la demande, entraînant ainsi un accroissement des importations annuelles dans le pays. La production nationale de riz ne permet de couvrir qu'entre 20 et 30 % de la demande nationale de riz.

Cette dépendance de l'extérieur pour une denrée alimentaire de base aussi stratégique demeure depuis le début des années 2000, une préoccupation majeure du Gouvernement. C'est pourquoi, en 2008, le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) dont l'horizon est fixé à 2012 a été lancé. Ce programme s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté définie dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté II (DSRP II) et dans celle de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) initiée la même année.

L'option stratégique Sénégalaise pour la période 2008 – 2009 de réaliser l'autosuffisance en riz à l'horizon 2012 découle d'une analyse de la situation actuelle de l'approvisionnement du pays en cette denrée, de ses perspectives d'évolution qui sont pessimistes, du potentiel existant (agro écologique, humain, etc.), et des résultats attendus en termes de production, de création d'emplois, de richesses et de croissance. Il a été observé, en effet, sur le marché international, une hausse généralisée des prix des denrées alimentaires qui se répercutent sur le marché national dominé par le riz importé de l'Asie. Ce nouveau contexte semble plus favorable à la production locale, bien qu'il ait entraîné parallèlement une augmentation des coûts des intrants (carburant, engrais, équipement etc....) ainsi que des coûts d'aménagement et de réalisation des périmètres, en forte hausse au cours de ces dernières années.

Pour refléter la réelle contribution à l'économie et son impact social, la rentabilité du secteur rizicole doit prendre en compte les effets multiplicateurs de la production du riz sur l'ensemble de l'économie ainsi que ces impacts sociaux par exemple (création d'emplois). La relance du secteur rizicole devra se baser sur les incitations indirectes (exemption d'impôts sur les intrants, promotion de paquets techniques, crédits bonifiés etc.) dans un cadre qui favorise une plus grande participation des entrepreneurs privés dans les activités de la filière.

Au Sénégal, la production du riz varie d'une année à l'autre sous l'influence de facteurs divers (conditions pluviométriques, disponibilité en intrants, qualité des semences, respect des thèmes techniques). (tableau 1)

Tableau 1 – Statistique de production du riz au Sénégal Direction de l'Agriculture du Sénégal

RIZ			
ANNÉES	SUPERFICIES	RENDEMENTS	PRODUCTIONS
1998/99	45 405	2 720	123 519
1999/00	130 000	2 800	364 000
2000/01	86 252	2 345	202 293
2001/02	87 230	2 373	206 989
2002/03	76 025	2 268	172 395
2003/04	87 814	2 640	231 805
2004/05	81 486	2 476	201 744
2005/06	97 779	2 854	279 080
2006/07	85 037	2 240	190 493
2007/08	80 312	2 408	193 379
2008/09	125 329	3 257	408 219
2009/10	139 388	3 602	502 104

La riziculture Sénégalaise est pratiquée essentiellement par de petits exploitants, elle fait vivre directement entre 200 000 et 300 000 ménages, soit au moins 1,5 millions de personnes dont pour la plupart le riz est l'alimentation de base. Quelques unes des **structures clés impliquées** dans le développement de la riziculture au Sénégal (étatiques, privées, ONG, interprofessionnelles, projets de développement) sont : ISRA, SAED, ANCAR, AfricaRice, CNCAS, ARM, CIRIZ, FPA, UNIS, CIFA, PINORD, AfricaRice, OXFAM.

Production, Transformation et Commercialisation du Riz

Systèmes de production rizicoles

Les systèmes de production rizicole au Sénégal sont largement dominés par les exploitations de petites tailles de type familial. Il existe deux types principaux de riziculture au Sénégal :

1- la riziculture traditionnelle ou pluviale de bas-fond ou de plateau dans les régions méridionales de Fatick, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Kédougou

Dans les bas-fonds, la riziculture se pratique de manière encore traditionnelle, à une petite échelle le long des vallées inondables. C'est une activité d'autosuffisance pratiquée en général par les femmes depuis toujours. Dans ce système, le travail est encore manuel sur de petites surfaces, sans engrais ni matériels végétales améliorés ; et les rendements restent encore très faibles. Toutes les opérations de récoltes et post récoltes sont manuelles, du fauchage de la panicule, au décorticage au mortier, mais le produit est de bonne qualité et est apprécié par les populations.

Dans le Sud, la région de Kolda dispose d'un potentiel de 50000 hectares de terres rizicultivables en pluvial dont 16000 ha réparties dans différentes vallées. La région de Sédhiou dispose d'un potentiel de 56 000 ha de terres rizicultivables en culture pluviale dont 36 000 ha dans différentes vallées, et 20 000 ha sur le plateau. Enfin, dans la région de Ziguinchor, le potentiel rizicole est de 116 000 ha. La riziculture se pratique généralement à une petite échelle le long des vallées inondables et de manière encore essentiellement traditionnelle.

Les variétés disponibles pour la riziculture pluviale sont essentiellement Nerica 1, Nerica 2, Nerica 3, Nerica 4, Nerica 5, Nerica 6, DJ 8, DJ 11 et IRAT 110. Le rendement moyen est de 1,5-3,0 t/ha

Pour le riz de bas-fonds, les variétés disponibles sont : DJ 12519, ITA 123, TOX 728-1, BW 248-1, DJ 684 -D, ROCK -5, WAR -1, WAR- 77, BG-90-2. Le rendement moyen en riziculture de bas-fonds est de 3,0 t/ha

2- la riziculture irriguée dans la Vallée du fleuve Sénégal et dans le bassin de L'Anambé

La culture du riz en irrigué pose moins de problèmes parce qu'elle s'effectue dans des endroits aménagés avec une maîtrise plus ou moins de l'irrigation. Dans la Vallée, les producteurs ont maîtrisé les techniques de production, grâce à la SAED (Société Nationale Aménagement et exploitation du fleuve Sénégal, des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) qui a mené une vulgarisation à outrance. Avec les aménagements communautaires faits par la SAED, aucun producteur ne peut avoir son schéma d'exploitation. La notion d'exploitation n'existe pas. Au début, la culture du riz était vivrière maintenant elle est commerciale. L'exploitation n'est pas une unité de production et de sol ce qui fait que les privés cherchent des terres de cultures dans tous les aménagements qui sont équidistants de plusieurs kilomètres, ce qui rend difficile la gestion de toutes les parcelles de production. Les surfaces mises en valeur et exploitées tournent autour de 60 000 hectares sur des potentialités de 240 000 hectares et dans le Bassin de l'Anambé avec 4180 ha aménagés sur un potentiel de 12 000 ha).

En zone irriguée notamment dans la région du Fleuve Sénégal, les variétés à cycle court (90-110 jours) sont utilisées à la fois pour la saison hivernale et la contre saison (ex. la variété Sahel 108), et les variétés à cycle moyen (110 à 120 jours) telles que Sahel 201, Sahel 202, IR 1529 et Jaya sont essentiellement utilisées pour la saison hivernale. Le rendement moyen en riziculture irriguée est de 5,0-6,0 t/ha avec des pics de 8,0-9,0 t/ha.

Note : Il existe aussi la riziculture de mangrove pratiquée essentiellement dans la zone de mangrove en Casamance. Les variétés utilisées en riziculture de mangrove sont tolérantes au sel. Ce sont essentiellement WAR 1, WAR 77, ROK 5.

Transformation du riz

La transformation du paddy est caractérisée essentiellement par des insuffisances des unités de décorticage, en termes de quantité et de qualité. Dans la Vallée, seulement trois riziers possèdent des unités de décorticage où la qualité du riz est assurée (Moussa Ndiaye (Ross-Bethio) ; Docteur Fall (Ross-Bethio) ; Abdou Fall (Ross-Bethio)). Le conditionnement du riz usiné est souvent défectueux et

le riz est mis dans des sacs très souvent usagés. Dans le cadre de son étude sur la réorganisation de la production du riz au Sénégal, la JICA (Coopération Japonaise) a sélectionné dans la vallée, des rizeries qui nécessitent un appui technique en trieurs. Dans l'option de la double culture du riz, la Coopération Espagnole appuie la filière en silos de stockage pour augmenter la capacité existante, ceci avec une affirmation de l'option de la contre saison chaude et une présentation d'un paddy de qualité pour la transformation.

Commercialisation du riz

La commercialisation du riz est effectuée par de nombreux commerçants ; à titre d'exemple on peut citer l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) ; et en amont, les intrants sont fournis par des fournisseurs tels que SENCHIM et SPIA. Tous ces acteurs sont réunis en un Comité interprofessionnel du riz (CIRIZ) qui comprend des représentants locaux des zones agricoles. **Il existe de réelles difficultés de commercialisation du riz à cause de sa mauvaise qualité et de son coût cher par rapport au riz importé.**

Secteur semencier

Production de semences

La production de semences est assurée par les organismes de Recherche (ISRA, AfricaRice) pour les semences de Pré-base (G0 à G3) et par les organisations de producteurs de semence, des ONG et les producteurs individuels des semences de base et des semences certifiées.

La **situation des semences certifiées** dans la Vallée pour les campagnes 2007-2008 et 2008-2009 est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 2. Production de semences certifiées dans la Vallée en 2007/2008 et 2008/2009 (en tonnes)

Catégorie	Campagne	
	2007-2008	2008-2009
Pré base	1 ,600	6,452
Base	179,955	103,950
R1	2268,131	2648,500
R2	72,080	262,040
Total	2521,766	3014,490

L'avènement en 1989 de la privatisation du secteur semencier a permis à des producteurs organisés d'assurer la collecte et de distribution. Le secteur privé semencier s'est organisée en une association dénommée Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS)

L'UNIS est une association d'opérateurs privés semenciers créée en 1992, reconnue par l'Etat du Sénégal en 1996 sous le récépissé n° 8766/Mint/DAGAT/DEL.AS. Elle compte 194 membres implantés à l'intérieur du pays.

L'UNIS est dirigée par un Conseil d' Administration et un bureau exécutif élus et renouvelables tous les trois ans. Son siège est basé à Dakar. Pour le riz : 15 011,134 tonnes de semences certifiées ont été produites et commercialisées par les opérateurs soit une valeur de 3 752 737 750 F CFA. L'UNIS, s'appuie totalement sur la législation semencière et ses multiplications sont contrôlées par la Division des semences (DISEM).

La législation semencière en vigueur

Une évolution dans l'organisation de la filière a aussi commencé à être observé dès 1990 après la dissolution de la division de la production et le contrôle des semences (DPCS). Cette évolution est marquée par la séparation entre production et contrôle avec la création de la **Division des semences de la Direction de l'agriculture (DISEM/DA)** et l'apparition des opérateurs privés semenciers dans la filière semence riz. On assistera à une répartition des tâches entre l'Etat et les privés, l'Etat faisant le contrôle et les privés la production. Cette évolution va se traduire par une pression de contrôle constamment renforcée et une amélioration de la qualité pour mieux satisfaire la demande des paysans producteurs de paddy. En matière de législation semencière le Sénégal a édicté: la Loi 94-81 du 23 décembre 1994 relative à l'inscription des variétés, à la production, à la certification et au commerce des semences et plants; le Décret n°97-602 du 17 juin 1997 instituant un catalogue des espèces de variétés de plantes cultivées au Sénégal; le Décret n°97-603 du 17 juin 1997 portant création du comité national consultatif des semences et plants (CNCSP); le Décret n°97-616 du 17 juin 1997 portant réglementation de la production, de la certification et du commerce des semences et plants.

Le Contrôle et la Certification des semences est géré au niveau de la Division des semences - DISEM (Direction de l'Agriculture) qui rencontre cependant des problèmes de ressources suffisantes pour pouvoir sillonner le pays, et de disfonctionnement au niveau des directions régionales de développement rural (DRDR). La DISEM peut déléguer les contrôles des semences à des agents privés formés par elle, et à des GIE agréés pour les contrôles aux champs. Cela se fait cependant sous la supervision d'agents semenciers qui relèvent du service officiel de semences.

La commercialisation des semences s'effectue avec l'UNIS (Union Nationale Interprofessionnelle des Semences), tandis que la vulgarisation des semences de riz est assurée par L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), la SAED, la SODAGRI et les ONG. Les groupements constitués par les producteurs encadrés par l'ANCAR, produisent des semences non certifiées mais de bonnes semences.

Le Catalogue National des semences nécessite d'être actualisé pour permettre la suppression des variétés qui n'existent plus, et l'introduction des variétés nouvelles.

Les semences sont conditionnées en sacs qui sont étiquetés selon leur catégorie: **Pré base** (Vignette de certification de couleur blanche barré de violet dans le sens de la diagonale), **Base** (Couleur blanche); **Semences certifiées** (R1 Couleur Blanche, R2 Couleur Rouge). Le conditionnement des semences au niveau de la Vallée du fleuve est assuré par le seul Centre de Triage de Richard-Toll (CTS), tandis que pour la région du Sud, il existe un centre de triage de semences (CTS) à Tambacounda.

Cadre Institutionnel pour le Développement d'une Riziculture Durable au Sénégal

Au Sénégal, le secteur agricole en général est animé par cinq ministères : *Le Ministère de l'agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire* (MABSA); *Le Ministère de l'Hydraulique* (MH); *Le Ministère du Réseau Hydrographique National, des Lacs Artificiels et des Bassins de Rétention* et *Le Ministère de l'Élevage* (MEL).

Les administrations nationales et locales sont: la *Primature* chargé de la coordination de l'exécution de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), le *Conseil national de sécurité alimentaire* (CNSA) avec l'appui du Secrétariat exécutif à la Sécurité alimentaire, et le *Ministère de l'Economie et des Finances* qui préside le Comité National de Pilotage de l'exécution de la SRP et s'appuie sur la Cellule Nationale de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Au niveau des régions, les Directions régionales du Développement rural (DRDR) pour le MABSA, les Inspections régionales des services vétérinaires (IRSV) pour le MEL, les Inspecteurs régionales des eaux et forêts (IREF) pour le MEM et les Inspecteurs régionaux des pêches (IRP) pour le MEPN assurent la coordination des actions de développement pour leur département. La coordination de l'ensemble de ces actions, sous la tutelle des Gouverneurs, revient en principe aux DRDR. Au niveau des départements sont présents les Services départementaux de Développement rural et les Inspections Départementales des services de l'élevage, au niveau des arrondissements, les Cellules d'Appui au Développement Local rattachées au Ministère de l'intérieur. Les services d'appui/conseil appuyés par le PSAOP sont assurés en partie par l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR).

Les organisations socioprofessionnelles agricoles: groupements villageois, associations villageoises, Groupements d'intérêt économique – GIE, et des fédérations régionales et nationales puissantes, montrant ainsi une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. En 1993 un grand nombre de fédérations et d'unions d'exploitants familiaux agricoles ont mis en place un Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) qui regroupe aujourd'hui l'essentiel des représentants et des acteurs du monde rural. Le CNCR et l'Association des présidents de communautés rurales (APCR) ont créé l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB) qui intervient dans l'exécution du PSAOP, du PSSA et du PPSA. A coté de ces organisations faitières, il existe de nombreuses organisations interprofessionnels (riz, arachide, aviculture, tomate, oignons, etc).

Les institutions financières : Bien que le pays dispose de nombreux établissements de crédit, ceux-ci concentrent leurs activités dans les zones urbaines et n'interviennent en milieu rural quasi-exclusivement que dans les domaines de la commercialisation, de l'horticulture et de l'agro-industrie. On estime à moins de 4 pour cent de l'ensemble des crédits accordés en milieu rural.

La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) reste la principale source de crédit rural, avec un volume de crédit d'hivernage, qui est passé, suite à la bonification des taux d'intérêt de 7,5 pour cent au lieu de 12,5 pour cent est passé de 9 et 13 milliards de FCFA entre 1997/1998 et 2004/2005. Le taux de remboursement des crédits CNCAS varie fortement d'une année à l'autre (75 à 90 pour cent). La CNCAS travail avec les organisations chargées d'apporter un conseil technique aux producteurs, en renforçant le suivi par le personnel technique des agences. Toute demande de crédit passe par la SAED qui oppose son visa technique pour permettre au CNCAS d'apprécier les moyens dont disposent les paysans de point de vue de la quantité de la terre disponible ainsi que des équipements etc.

Les services financiers décentralisés. Les Institutions de Micro Finances (IMF), au nombre d'environ 600, sont en évolution constante et jouent un rôle important dans l'épargne et le crédit de proximité. Les quatre plus importantes sont le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Alliance de Crédit pour l'Épargne et le Crédit à la Production (ACEP), l'Union pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit (UM-PAMECAS) et l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS-DEF), qui contrôlent un volume d'épargne de près de 15 milliards de FCFA et distribuent un volume de crédit de l'ordre de 17 milliards de FCFA. Toutefois, le crédit rural ne dépasse guère 5 milliards de FCFA, soit 29% et les montants limités, en rapport avec leur capacité, dans les crédits à la production.

Les Organisations non gouvernementales : plusieurs centaines d'ONG nationales et internationales existent au Sénégal et accompagnent, avec des capacités d'intervention très inégalement répartie, les activités des organisations paysannes. Face à la multiplicité des ONG, et au manque de capacités institutionnelles, le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) a mis en place tout un programme de renforcement de ses membres. Dans les zones d'intervention du programme, il y aurait une centaine d'ONG nationales et internationales. Parmi celles-ci une

quinzaine disposent d'une grande expérience en matière de gestion des ressources naturelles et de sécurité alimentaire.

Perspectives de la riziculture

Les **perspectives** d'une riziculture développée au Sénégal sont basées sur un certain nombre d'éléments clés dont :

- Le volontarisme de l'Etat à développer cette filière à travers les programmes mis en place (PNAR, GOANA) et les mesures initiées à cet effet. Celles-ci peuvent être résumées ainsi qu'il suit :
- Refection des Aménagements Hydro-agricoles pour accroître les superficies exploitables
- Equipement en Groupe Motopompe (plus de 1500 unités) des producteurs de la Vallée
- Subvention des intrants (engrais et produits phytosanitaire) variant entre 45% et 70%
- Les multiples projets en cours pour la réalisation d'AHA et l'amélioration de la compétitivité du riz : PDMAS,3 PRD, MCA, PAPRIZ avec la JICA, Coopération Espagnole, Coopération Coréenne... .

ATOUTS

- Immenses étendues de terres rizicultivables encore inexploitées dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la région de la Casamance.
- Quantités suffisantes en eau pour la riziculture irriguée dans la vallée et pluviométrie suffisante pour la riziculture pluviale en Casamance.
- Trois types de riziculture sont pratiqués au Sénégal : irriguée, de bas-fonds et la pluviale, pouvant contribuer à une production rizicole adéquate.
- Un savoir-faire appréciable des riziculteurs Sénégalais.
- Inter professionnalisation des acteurs de la filière du riz
- Le retour progressif des bailleurs qui investissent de plus en plus dans la Riziculture
- Synergie entre les structures de recherche et de développement

OPPORTUNITÉS

- L'importance des aménagements hydro agricoles faits dans la Vallée et dans le bassin de l'Anambé.
- Les groupes motopompes de la vallée renouvelés.
- Une subvention de 70 pour cent sur le coût des engrais accordée aux producteurs.
- L'accent mis sur la production rizicole dans le cadre de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA).
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) par le Gouvernement.
- L'élaboration d'un Programme national d'autosuffisance en riz (PANAR).
- Les unités industrielles privées de transformation qui vont être équipées en trieurs.
- Différents projets sont en cours d'exécution.

CONTRAINTES

- Des invasions aviaires importantes, surtout dans la vallée du fleuve Sénégal.
- Des unités de transformation vétustes altérant la qualité du riz au décorticage.
- Difficultés de commercialisation du riz local qui sort des rizeries à cause de la mauvaise qualité.
- Faible niveau d'utilisation d'engrais minéraux et de semences de qualité.
- Difficultés d'accès aux intrants à temps.
- Difficultés d'accès au crédit.
- Problèmes fonciers: accès et gestion

Références

- Diallo Don Miinelphe (Dr.). Rapport « Projet Espagnole de Production de Riz – Composante Sénégal », Avril – Mai 2010 – UNFAO
- « Campagne riz du ROPPA » Pour un développement durable des filières riz en Afrique de l'Ouest., http://www.roppa.info/IMG/pdf/Plaidoyer_sur_le_riz_5.pdf
- FIDA (Fond International pour le Développement de l'Agriculture) <http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/senegal>
- Ministère de l'Agriculture du Sénégal (2009)
- ISE rapport provisoire « Évaluation intégrée des impacts de la libéralisation du commerce sur la filière riz au Sénégal. Janvier 2003, UCAD – UNEP.